



Distr. : générale  
26 août 2014

Français  
Original : anglais



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

**Comité de négociation intergouvernemental  
chargé d'élaborer un instrument international  
juridiquement contraignant sur le mercure  
Sixième session**

Bangkok, 3-7 novembre 2014

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Rapport sur les activités menées par le secrétariat provisoire  
au cours de la période précédant l'entrée en vigueur de la  
Convention : activités menées au niveau des régions et des  
pays pour faciliter la mise en œuvre**

**Appui à la ratification et à la mise en œuvre rapide  
de la Convention de Minamata et aux travaux du secrétariat  
provisoire de la Convention**

**Note du secrétariat**

**I. Introduction**

1. Au paragraphe 13 de la section V de sa résolution relative aux dispositions provisoires en attendant l'entrée en vigueur de la Convention (UNEP(DTIE)/Hg/CONF/4, annexe I), la Conférence de plénipotentiaires relative à la Convention de Minamata sur le mercure a prié le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de faciliter les activités menées au niveau des régions et des pays pour appuyer la mise en œuvre de manière effective et efficace durant la période intérimaire. Au paragraphe 11 de cette même résolution, elle a prié le Directeur exécutif d'assurer « provisoirement les services de secrétariat pour soutenir le Comité et ses activités jusqu'à la première réunion de la Conférence des Parties ».

2. On trouvera un rapport détaillé des activités entreprises par le secrétariat provisoire dans la note d'information du secrétariat figurant dans le document UNEP(DTIE)/Hg/INC.6/INF/7. Pour plus de commodité, on fournit un résumé de ces activités dans la présente note.

---

\* UNEP(DTIE)/Hg/INC.6/1.

## II. Résumé des activités

3. Notant l'importance de disposer de supports de communication et de sensibilisation efficaces, le secrétariat provisoire a élaboré un ensemble de documents d'information sur les principales obligations découlant de la Convention. D'autres travaux ont été entrepris sur le site web de la Convention de Minamata ([www.mercuryconvention.org](http://www.mercuryconvention.org)) pour donner accès à ces informations.
4. Grâce au soutien généreux d'un certain nombre de donateurs, et en coopération notamment avec les bureaux régionaux du PNUE, le secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, ainsi que les centres régionaux des Conventions de Bâle et de Stockholm, le secrétariat provisoire a mis en place un programme d'ateliers sous-régionaux pour aider les pays à se préparer en vue de la ratification et de la mise en œuvre rapide de la Convention de Minamata.
5. L'objectif des ateliers est de faire mieux connaître aux participants la Convention de Minamata et les procédures relatives à sa signature, à sa ratification et à sa mise en œuvre rapide. Les ateliers ont vocation, en outre, à informer les participants des sources d'aide disponibles et à créer des occasions propices à l'échange et à l'action au niveau sous-régional. C'est en grande partie grâce aux échanges tenus entre les gouvernements pour faire part de leur expérience, notamment aux exposés faits par les pays, les ateliers portent leurs fruits. Les ateliers ont aussi visé particulièrement à faciliter l'élaboration, par les Gouvernements participants, de projets de feuilles de route nationales pour la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Convention. Ces feuilles de routes sont présentées le dernier jour des ateliers. Au cours des ateliers tenus à ce jour, le secrétariat provisoire a fait des présentations sur un certain nombre de questions, notamment les principales obligations découlant de la Convention et les modalités techniques pour le dépôt des instruments de ratification et de signature, et les Gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont exposé leurs expériences sur des aspects spécifiques de la Convention.
6. Après ces présentations, les participants ont constitué des groupes plus restreints pour se pencher sur des études de cas illustrant les possibles difficultés liées à la mise en œuvre future de la Convention. On leur a rappelé qu'il leur fallait élaborer leurs propres feuilles de route nationales et on les a encouragés à s'appuyer sur les exemples présentés dans les études de cas pour l'examen de questions nationales spécifiques. Les ateliers sous-régionaux devraient se poursuivre jusqu'au début 2015.
7. Le programme d'ateliers sous-régionaux reçoit l'appui des bureaux régionaux du PNUE, qui ont apporté une contribution aux débats et dirigé les efforts pour renforcer la communication entre les pays participants à l'issue des ateliers. L'équipe du PNUE chargée de mettre en œuvre les activités relatives au Fonds pour l'environnement mondial participe elle aussi activement aux ateliers. Par ailleurs, les ateliers bénéficient d'un solide soutien d'autres organismes, dont le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et l'Organisation mondiale de la Santé. Les organisations de la société civile agissant dans le domaine du mercure prennent également part aux ateliers de manière active. Ces organismes et les organisations de la société civile ont présenté leurs travaux, notamment l'aide qu'ils peuvent apporter aux Gouvernements en vue de la signature, de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention.
8. Comme mesure de suivi des ateliers, le secrétariat provisoire a mis en place des projets pilotes au niveau national pour promouvoir les activités visant à la signature et à la ratification de la Convention. Parmi les principales activités menées figure l'établissement d'un inventaire des utilisations, émissions et rejets de mercure. Des projets pilotes sont en cours dans un certain nombre de pays et se poursuivront en 2015.
9. À l'issue de la première série d'ateliers sous-régionaux, le secrétariat provisoire planifie actuellement, en coopération avec le secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, d'autres ateliers de suivi, qui seront tenus au niveau régional consécutivement aux réunions régionales, pour préparer les réunions des Conférences des Parties des conventions programmées en mai 2015. Ces ateliers, qui auront lieu en mars et avril 2015, seront l'occasion pour les pays d'exposer l'avancée des activités inscrites à leurs feuilles de route et pour le secrétariat provisoire de diffuser des informations et orientations supplémentaires sur les principales questions d'intérêt au sein de chaque région. D'autres

---

activités d'appui à la mise en œuvre de la Convention seront menées en 2015, en réponse aux besoins exprimés et sous réserve de la disponibilité de financements.

10. Au-delà des activités d'appui à la ratification et à la mise en œuvre rapide, le secrétariat provisoire a aussi organisé la sixième session du Comité de négociation intergouvernemental et les deux premières réunions du groupe d'experts techniques en vue de l'élaboration des orientations demandées à l'article 8 de la Convention.

11. Les travaux du secrétariat provisoire ont reçu des contributions techniques du Partenariat mondial du PNUE relatif au mercure, qui a fourni des apports substantiels pour l'organisation des ateliers sous-régionaux, en particulier concernant des activités en cours dans les pays participants. Le Partenariat a, en outre, apporté des contributions techniques pour l'élaboration des documents destinés à la sixième session du Comité de négociation intergouvernemental et au groupe d'experts techniques.

12. Comme noté ci-dessus, toutes ces activités ont été soutenues grâce aux contributions volontaires généreuses d'un certain nombre de donateurs, dont le Canada, la Chine, le Danemark, la France, l'Union européenne, la Finlande, le Japon, les Pays-Bas, la Suède, la Norvège, la Suisse et les États-Unis d'Amérique.

13. Le Comité souhaitera peut-être prendre note des activités menées par le secrétariat provisoire à ce jour et encourager les Gouvernements et les autres acteurs en position de le faire à contribuer aux activités en cours. En outre, il souhaitera peut-être donner des orientations au secrétariat provisoire sur les travaux futurs qui pourraient s'avérer nécessaires et sur toute autre question d'intérêt.

---